

0333273D
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT VACLAV HAVEL
5 AVENUE DANIELLE MITTERRAND
33130 BEGLES
Tel : 0557304900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Seuil de remboursement de reliquat

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/10/2019
Réuni le : 07/11/2019
Sous la présidence de : Bruno Ballarin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration détermine le seuil de remboursement d'un reliquat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Reliquat : Le Proviseur détermine comme seuil, le montant de 3.00 euros, en dessous duquel, en présence d'un reliquat, il ne sera pas effectué de remboursement.
De fait, une recette exceptionnelle sera réalisée avec ce reliquat.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0